

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 21 Novembre 2008

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/02

OBJET : C3D de Marne et Gondoire : révision de l'enveloppe financière et modification de la programmation du contrat par avenant au C3D.

- Cantons : Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Torcy -

**RÉSUMÉ** : Conformément au règlement des C3D, une évaluation intermédiaire a été réalisée à mi-parcours sur l'avancement des opérations et sur les modifications à apporter au programme d'actions quinquennal du C3D de Marne et Gondoire. Ce rapport présente d'une part, la révision de l'enveloppe financière due à l'adhésion de deux nouvelles communes et d'autre part, la modification de la programmation du contrat, notamment la suppression de l'action « réhabilitation de l'ensemble social des Cerisiers ». L'avenant au C3D prend en compte le retrait du bailleur social « Orly Parc », maître d'ouvrage de cette opération.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est portée candidate à un contrat avec le Département par lettre en date du 29 septembre 2005.

Dans sa séance du 27 janvier 2006, notre Assemblée a décidé de retenir la candidature de la Communauté, qui a souhaité mettre en œuvre son projet d'agglomération 2006 / 2010, au travers du contrat départemental de développement durable.

Le C3D, validé par l'Assemblée départementale en date des 15 décembre 2006 et 29 juin 2007, a été signé le 2 octobre 2007 pour un montant de 3 329 495 €

Conformément au règlement des C3D, une évaluation intermédiaire sur l'avancement des opérations et sur les modifications à apporter au programme d'actions quinquennal a été réalisée à mi-parcours du contrat.

La révision de l'enveloppe financière et la modification de la programmation initiale du contrat ont reçu un avis favorable des membres du comité de suivi réuni le 9 septembre 2008.

### 1. REVISION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU C3D

L'adhésion des communes de Chalifert (au 1<sup>er</sup> janvier 2007) et Lesches (au 1<sup>er</sup> janvier 2008) à la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire implique une augmentation de 75 686 € de l'enveloppe initiale (3 405 181 € au lieu de 3 329 495 €).

## **2. RAPPEL DES ACTIONS PREVUES AU C3D**

Les actions envisagées s'inscrivent dans le projet de territoire précité et s'organisent selon six axes prioritaires d'intervention :

### 1 : Conforter le tissu économique de Marne et Gondoire

- Réhabilitation de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de la Courtilière et de la Zone Industrielle (ZI) de Lagny,
- Signalétique des ZAE,
- Développement d'un observatoire économique,
- Projets de développement économique locaux : valorisation de la production agricole,
- Développement touristiques liés à la halte fluviale de Lagny-sur-Marne.

### 2 : Etre un territoire de référence en matière de développement durable

- Aide à la création d'habitats sociaux,
- Résidentialisation d'un ensemble immobilier social,
- Réhabilitation de l'ensemble social des Cerisiers à Thorigny-sur-Marne,
- Développement de la filière biomasse : projet pilote d'une chaufferie,
- Mise en place d'une Système d'Information Géographique (SIG).

### 3 : Se doter d'une stratégie de communication

- Signalétique de promenade,
- Valorisation des circuits pédestres, équestres ou de VTT.

### 4 : Conforter l'identité « verte »

- Aménagement des circulations de la vallée de la Gondoire,
- Réalisation d'une passerelle pour traverser l'A 104,
- Aménagement de circulations douces en bord de Marne,
- Achèvement de la réhabilitation du parc des Cèdres.

### 5 : Poursuivre et finaliser la réalisation des pôles structurants

- Aménagement de l'espace culturel de Rentilly,
- Fonctionnement de l'espace culturel de Rentilly,
- Aménagement du secteur sud du domaine de Rentilly,
- Réalisation du centre aquatique communautaire de Lagny-sur-Marne,
- Création d'un centre d'interprétation (Moulin Russon).

6 : Augmenter la qualité de vie quotidienne des habitants

- Etude sur les dispositifs d'accueil de la petite enfance.

## 2. ACTUALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU C3D

### 1- La Communauté d'Agglomération souhaite aujourd'hui abandonner certaines opérations du programme d'actions prévisionnel précité, à savoir :

- Au titre du fonctionnement :

. la création d'un poste pour le développement de l'observatoire économique : la création d'un observatoire économique est en suspens sachant qu'EPAMARNE a créé son propre observatoire économique,

. la création d'un poste pour le développement touristique en lien avec la halte fluviale : ce poste sera porté par l'Office de Tourisme, nouvellement créé sur le territoire de Marne et Gondoire,

. la valorisation des circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT par l'édition de fiches et d'un livret sur le patrimoine : action également portée par l'Office de Tourisme.

- Au titre de l'investissement :

. la réhabilitation des ZAE Courtilière (partie Nord) et ZI de Lagny : cette opération sera financée au titre des lignes habituelles (Requalification des ZA),

. l'aide à la création d'habitat social : cette action est abandonnée car sa réalisation ne pourra être effectuée dans la durée du contrat,

. la réhabilitation de l'ensemble social des Cerisiers à Thorigny-sur-Marne : opération supprimée à la demande de Thorigny-sur-Marne, ce qui entraîne le retrait du C3D du bailleur social « Orly Parc », maître d'ouvrage de cette opération,

. le développement de la filière biomasse avec un projet pilote de chaufferie : cette opération est abandonnée car elle n'est pas viable économiquement du fait des contraintes imposées par le statut de site classé du Domaine de Rentilly,

. la réalisation d'une passerelle pour traverser l'A104 au niveau de la Gondoire : opération qui pourrait faire l'objet de financement dans le cadre du volet GP3 du Contrat de Projets État/Région.

. l'aménagement des bords de Marne pour la création de circulation douce dans la zone portuaire de Lagny Saint-Thibault-des-Vignes : opération prévue au-delà de la durée du C3D et qui pourrait faire également l'objet de financement au titre du volet GP3,

. l'achèvement de la réhabilitation du Parc des Cèdres.

**2- En contrepartie, il est proposé d'intégrer une nouvelle opération dans l'axe 4 « conforter » l'identité verte :**

- aménagement pour les circulations douces sur les bords de Marne à Pomponne : coût total de 1 281 760 € pour une subvention départementale de 374 232 €

**3- De plus, la Communauté d'agglomération envisage de réajuster les crédits départementaux initialement prévus pour les opérations suivantes :**

- projets de développement économique : animation et valorisation de la production agricole, soit un montant supplémentaire de **15 984 €** au titre du fonctionnement,

- réhabilitation de la ZAE Courtilière (parc commercial) : coût total prévisionnel de 76 500 € au lieu de 100 000 €, pour une subvention de 40 % (**30 600 €** au lieu de 30 000 €),

- réalisation du fonds cartographique et mise à jour des données du SIG : coût total prévisionnel de 58 145 € au lieu de 80 000 €, pour une subvention de 40 % (**23 258 €** au lieu de 24 000 €),

- signalétique de promenade : coût total prévisionnel de 662 788 € au lieu de 215 000 €, pour une subvention de 40 % (**265 115 €** au lieu de 64 500 €),

- aménagement des circulations douces de la vallée de la Gondoire : coût total prévisionnel de 3 278 321 € au lieu de 880 000 €, pour une subvention d'environ 33 % (**1 089 298 €** au lieu de 264 000 €),

- études et travaux pour la création d'un centre d'interprétation de la vallée de la Brosse : coût total prévisionnel de 310 000 € au lieu de 158 000 €, pour une subvention de 30 % (**93 000 €** au lieu de 47 400 €).

En conclusion, je vous remercie de bien vouloir approuver la révision de l'enveloppe financière et la modification du programme d'actions du C3D de Marne et Gondoire, et d'adopter le projet d'avenant au C3D ainsi que le tableau de financement départemental joints en annexe au projet de délibération.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/02 des rapports soumis à la commission  
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. BERQUIER  
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. EUDE  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 21 Novembre 2008

OBJET : C3D de Marne et Gondoire : révision de l'enveloppe financière et modification de la programmation du contrat par avenant au C3D.

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

VU les délibérations du Conseil général n° 1/03 du 27 mai 2005 et n° 28 avril 2006 approuvant le règlement des Contrats Départementaux de Développement Durable (C3D),

VU les délibérations du Conseil général n° 1/03 du 15 décembre 2006 et n° 1/07 du 29 juin 2007 approuvant le Contrat Départemental de Développement Durable de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et des bailleurs sociaux « Trois Moulins Habitat » et « Orly Parc »,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

### **DECIDE**

Article 1 : d'ajuster l'enveloppe financière du C3D de Marne et Gondoire à hauteur de 75 686 € pour la porter à 3 405 181 € et ce, afin de tenir compte de l'adhésion des communes de Chalifert et Lesches,

Article 2 : d'approuver les modifications du programme d'actions 2006 – 2010 du C3D de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire,

Article 3 : d'approuver l'avenant au contrat départemental de développement durable de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire ainsi que le tableau de financement départemental tels qu'ils figurent en annexe de la délibération,

Article 4 : d'autoriser le Président à signer l'avenant avec la Communauté d'agglomération et le bailleur social « TMH ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe  
**AVENANT N° 1 au Contrat Départemental de Développement Durable (C3D)  
 de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et  
 le bailleur social « Trois Moulins Habitat » du 2 Octobre 2007**

Entre

Le Département de Seine-et-Marne représenté par le Président du Conseil général, agissant en vertu de la délibération du Conseil général du 21 novembre 2008,

- ci-après dénommé « le Département »

d'une part,

La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, représentée par son Président, agissant en exécution de la délibération du 16 juin 2008,

- ci-après dénommée « la CAMG »

Le bailleur social « Trois Moulins Habitat » représenté par son Directeur Général, agissant en exécution de la délibération du 06 décembre 2006,

- ci-après dénommé « le bailleur social co-signataire »

d'autre part,

**IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Au cours de ses séances du 15 décembre 2006 et 29 juin 2007, l'Assemblée départementale a adopté le Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) entre la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, les bailleurs sociaux « Orly Parc et Trois Moulins Habitat » et le Département.

La Communauté d'agglomération a souhaité mettre en œuvre son projet d'agglomération 2006/2010 au travers du C3D.

Les actions envisagées s'inscrivaient dans le projet de territoire précité et s'organisaient selon 6 axes prioritaires d'intervention :

- 1) Conforter le tissu économique de Marne et Gondoire,
- 2) Etre un territoire de référence en matière de développement durable,
- 3) Se doter d'une stratégie de communication,
- 4) Conforter « l'identité » verte,
- 5) Poursuivre et finaliser la réalisation de pôles structurants,
- 6) Augmenter la qualité de vie quotidienne des habitants.

Conformément au règlement du C3D, une évaluation intermédiaire sur l'avancement des opérations et sur les modifications à apporter au programme d'actions quinquennal a été faite à mi-parcours du contrat. Certaines actions sont abandonnées, notamment celle portée par le bailleur social « Orly Parc ».

Lors de la réunion du 9 septembre 2008, le comité de suivi a validé les modifications apportées au montant de l'enveloppe financière dévolue au C3D ainsi qu'au programme d'actions.

**IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'enveloppe financière du C3D, le programme d'actions mais également de remplacer le terme « bailleurs sociaux » par « bailleur social ».

**ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

- Articles du C3D mentionnant le terme « bailleurs sociaux », il convient de remplacer le terme « bailleurs sociaux » par « bailleur social ».

- Article 1 du C3D « Objet » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le Conseil général de Seine-et-Marne, la CAMG et le bailleur social Trois Moulins Habitat s'engagent en faveur du contrat départemental de développement durable (C3D) de la CAMG. »

- Article 3 du C3D « Les principes de gestion concernant les actions retenues au C3D de la CAMG » est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'enveloppe :

La subvention du département s'inscrit dans une enveloppe financière calculée conformément à la détermination des règles de financement des C3D, modifiées le 28 avril 2006.

Selon ces dispositions et en application de la délibération du Conseil général du 21 novembre 2008, le plafond de la subvention départemental s'élève à 3 405 181 € pour la durée du C3D de la CAMG. »

**ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIÉES**

Les dispositions du C3D initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**ARTICLE 4 – DATE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature par les parties contractantes.

Fait en trois exemplaires, à Bussy-Saint-Martin

Le

Le Président de la CAMG

Le Président du Conseil général

Le Directeur général de Trois Moulins Habitat



Annexe à l'avenant  
Tableau financier

